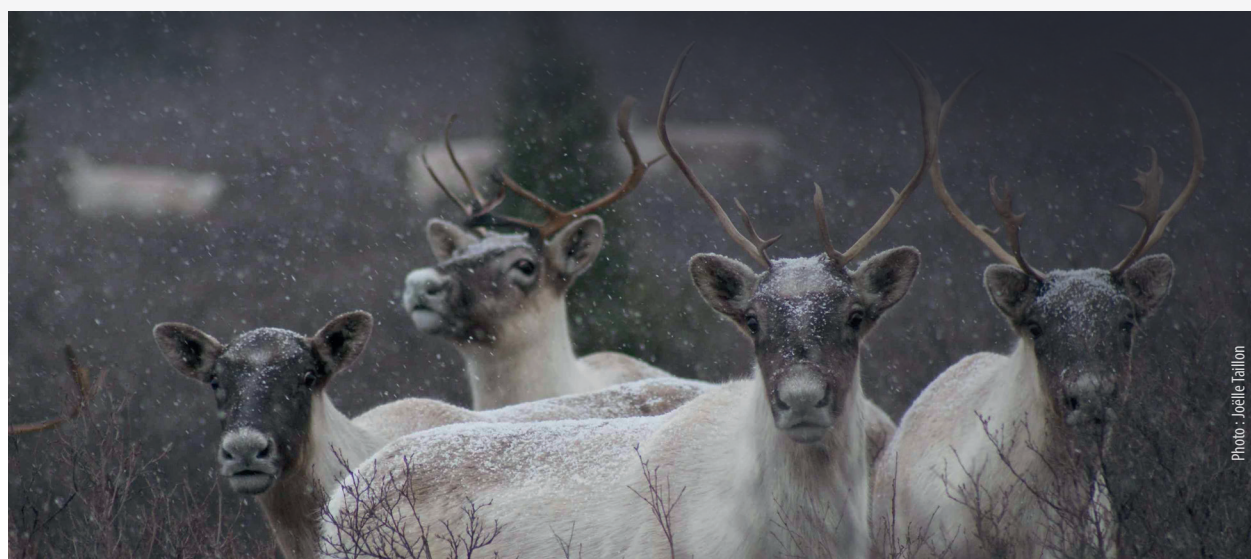


LES CONDITIONS DE SUCCÈS

Étant donné les nombreux enjeux de ce dossier, la position prise doit émaner des plus hautes instances du gouvernement.

Il faudra admettre qu'à terme le maintien du caribou forestier implique nécessairement de réduire la récolte dans son habitat. Cela entraînera des effets négatifs sur l'approvisionnement des usines situées dans les régions touchées. Des mesures seront prises pour atténuer ces effets, mais elles nécessiteront la mobilisation de nombreux acteurs. Par ailleurs, ces efforts consentis pour le caribou contribueront du même coup à répondre à des engagements gouvernementaux relatifs aux aires protégées, notamment à l'égard du Plan Nord.

Parce que l'approche gouvernementale repose principalement sur le maintien de l'habitat du caribou, une intensification des travaux de suivi de l'état de la population est nécessaire afin de pouvoir mieux cibler les efforts de protection selon le comportement des caribous et de valider l'efficacité des mesures adoptées.



A37-01-1512

PLAN D'ACTION POUR L'AMÉNAGEMENT DE L'HABITAT DU CARIBOU FORESTIER

347

DB3

Projet de ligne à 735 kV entre les postes
Micoua et du Saguenay

6211-09-072

L'APPROCHE

Afin de relever ce grand défi d'aménagement durable des forêts, le gouvernement entend mettre en œuvre une approche pondérée qui consiste à concentrer la majeure partie des efforts de protection sur les éléments clés de l'habitat du caribou et là où les chances de succès sont les meilleures.

LE PLAN D'ACTION GOUVERNEMENTAL EN QUELQUES LIGNES

Le plan d'action gouvernemental se décline en deux phases. Une première consiste à poser dès maintenant des gestes concrets afin de maintenir des composantes essentielles de l'habitat du caribou et d'atténuer la controverse. La deuxième phase a pour but d'analyser en détail les conséquences socioéconomiques de l'ensemble des mesures envisagées, de consulter les acteurs concernés, de déterminer d'autres sources d'approvisionnement en bois et d'élaborer une stratégie à long terme pour l'aménagement de l'habitat du caribou.



Phase 1

DES GESTES CONCRETS DANS L'IMMÉDIAT

■ **Des adaptations possibles apportées à la limite nordique des forêts attribuables :** Un nouveau tracé est revu à la lumière des recommandations du Comité scientifique et les portions d'habitats favorables qui seront ainsi soustraites à l'exploitation forestière sont mises en évidence. L'habitat propice au caribou est alors situé à environ 75 % au-dessus de la limite nordique et à environ 25 % en dessous de la limite nordique.

■ **La protection des forêts intactes :** Le Québec a fait ses choix et protégera plus de 90 % des forêts dites intactes sur son territoire.

■ **Une intensification de la surveillance par les agents et de leur mission éducative :** Malgré l'interdiction complète de la chasse au caribou forestier en 2001, la situation de ce mammifère demeure très préoccupante puisque des cas de braconnage sont observés.

■ **Des mesures additionnelles dans la forêt boréale qui tiennent compte de l'équité entre les régions :**

Région du Nord-du-Québec

- Création d'une aire protégée dans la vallée Broadback (environ 9 000 km²)
- Planification forestière adaptée pour constituer un vaste espace pour le caribou sur un territoire englobant l'aire protégée de la vallée de la Broadback
- Planification forestière adaptée pour constituer un vaste espace pour le caribou pour la « Harde du Détour »

Région du Saguenay–Lac-Saint-Jean

- Maintien de massifs forestiers résiduels dans les territoires perturbés
- Planification forestière adaptée pour constituer un vaste espace pour le caribou dans le secteur des montagnes Blanches, lequel est lié à un projet de grande aire protégée actuellement à l'étude

Région de la Côte-Nord

- Banc d'essai pour le démantèlement de chemins forestiers permettant de constituer un vaste espace pour le caribou dans l'est de la région
- Projet expérimental de restauration d'habitats en territoires perturbés en collaboration avec la communauté d'Essipit (Côte-Nord et Lac-Saint-Jean)
- Délimitation d'un vaste espace pour le caribou sur l'île René-Levasseur, lequel est lié à un projet de grande aire protégée actuellement à l'étude

Phase 2

ANALYSE DES CONSÉQUENCES SOCIOÉCONOMIQUES ET ADOPTION D'UNE STRATÉGIE À LONG TERME POUR L'AMÉNAGEMENT DE L'HABITAT DU CARIBOU FORESTIER

Dans le cadre d'une démarche qui vise la compréhension commune des enjeux, entre autres dans le contexte des changements climatiques, et qui associe les partenaires et les groupes intéressés.

Volet 1 – Analyse détaillée des conséquences économiques locales et régionales de l'ensemble des mesures envisagées

L'ensemble des mesures envisagées sera soumis à des analyses détaillées de leurs conséquences socioéconomiques à l'échelle locale et régionale.

Volet 2 – Examen systématique d'autres sources d'approvisionnement en bois lorsque des conséquences sur la possibilité sont inévitables

En vue d'atténuer les baisses d'approvisionnement pour les usines touchées, toutes les options de rechange seront systématiquement évaluées : stratégie de production de bois, concept de rendement durable, délimitation appropriée des unités d'aménagement (UA), mobilisation du bois en forêt privée, mouvement de bois, utilisation des volumes non récoltés (2008-2013) pour atténuer les impacts, etc.

Volet 3 – Étude comparative (benchmarking) et collaboration avec les autres provinces touchées

Un examen des stratégies mises en œuvre ailleurs au Canada sous différents aspects, dont ceux touchant la déprédation, permettra de mieux adapter l'approche du Québec et de l'harmoniser avec les efforts consentis dans les autres provinces.

Volet 4 – Stratégie à long terme pour l'aménagement de l'habitat du caribou forestier

À la lumière de ces analyses et en tenant compte de tous les efforts d'optimisation déployés, le gouvernement adoptera une stratégie à long terme pour l'aménagement de l'habitat du caribou forestier. Par ailleurs, le suivi des populations fera l'objet d'une attention particulière, et les ressources nécessaires seront consenties pour la réalisation d'inventaires, qui pourraient être effectués en partie avec les Premières Nations.